



retention de dossier tutelle par un juge

Par **ablete**, le 13/11/2020 à 02:00

bonjour

comment faire pour rapatrier un dossier de tutelle (majeur 94ans malade)

géré par un juge et un tuteur

qui se trouve à 500km du lieu de résidence du protégé qu'il ne quitte pas et ce depuis 5 ans
???

le protégé s'est installé chez un de ses enfants un mois avant la décision de la mesure
demandé par d'autres enfants ?

y a t il une possibilité et à qui doit on s'adresser sachant que ni le juge ni le tuteur ne veulent
lacher le dossier ?

merci pour votre réponse

Par **youris**, le 13/11/2020 à 09:55

bonjour,

je suppose que lorsque la mesure de tutelle a été prise, le majeur protégé habitait à proximité
du juge et du tuteur et que c'est le la personne protégée qui a changé de domicile ce qui est
son droit.

qui demande le " rapatriement du dossier de tutelle " ?

Salutations

Par **ablete**, le **20/11/2020** à **14:10**

Bonjour

Excusez-moi pour le retard, votre message était allé dans les indésirables !

La tutelle a été demandée précipitamment en 10 jours par une fille en Bourgogne
domicile de la protégée jusqu'en septembre 2015.

La cour d'appel dans un jugement indique le majeur habite à Paris depuis octobre 2015.

La tutelle démarre au 1^{er} décembre 2015 –

la notification a été adressée au majeur le 26 février 2016.

Cela a justifié que le majeur soit entendu en commission rogatoire le 11 avril 2016 sur Paris

le « rapatriement du dossier de tutelle » est demandé par le fils qui en a la charge.

Bien cordialement